

AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné, par la soussignée, greffière-trésorière / directrice générale de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 14 février 2022 à 20h00, en vidéoconférence, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

Lot 6 332 287 (route 337)

Objet de la demande de dérogation mineure 2022-0002:

La demande de dérogation mineure vise à permettre un garage détaché avec une superficie de 135,6 mètres carrés (1460 pieds carrés) alors que le règlement exige une superficie maximale de 95 mètres carrés (1022 pieds carrés) et la possibilité d'un 2e d'une superficie maximale de 58 mètres carrés (624 pieds carrés).


Suite aux mesures mises en place durant la crise sanitaire actuelle et à la tenue de la séance du conseil par webdiffusion, toute personne intéressée peut faire parvenir ses commentaires par écrit avant le vendredi 11 février 2022 à 12h00 (midi) par les moyens suivants :

Courrier AIS du service de l'urbanisme
2450 rue Victoria,
Sainte-Julienne, Québec
J0K 2T0

Courriel urbanisme@sainte-julienne.com

Le conseil municipal prendra connaissance des commentaires reçus avant de statuer sur la demande de dérogation mineure 2022-0002.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce jeudi 27 janvier 2022.


Nathalie Girard
Greffière-trésorière / directrice générale